



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la Santé

Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire



APPEL D'OFFRES N° 06 /2020

Juin 2020

**CAHIER DE CHARGES RELATIF A LA SELECTION D'UN
AUDITEUR EXTERNE POUR LE PROJET TEC-MED**

Financé par le Programme ENI CBC



Art. 1- Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par l'institut national de nutrition et de technologie alimentaire dans le cadre de la mise en œuvre du projet TEC-MED (Ref A_A.3.2_0376_TEC-MED) financé par le programme « ENI CBC MED ». Et ce pour une année renouvelable et pour toute la durée du projet (jusqu'à fin SEPTEMBRE 2022, date de la fin du projet), conformément aux spécifications administratives et techniques mentionnées dans la description du projet, aux lois applicables et au présent document.

Le projet TEC-MED est régi par le contrat de subventions N°52/1505 du 25 septembre 2019 par Université de Séville - Ana María Porcel Gálvez en tant que bénéficiaire principal et l'Autorité de Gestion Commune (AGC) du programme ENI CBC Bassin Méditerranéen.

L'Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire (INNTA) agit en tant que coordinateur principal de ce projet et le budget qui lui est alloué est de 512.143,73 euros. Il est prévu que ce budget sera réparti comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Contribution de l'EU	184 371,74	138 278,81	138 278,81	460 929,36
Cofinancement (INNTA)	14 790,49	22 768,82	13 655,06	51 214,37
Total	199 162,23	161 047,63	151 933,87	512 143,73

L'unité en euros

Art.2- Etendue de la mission

L'auditeur retenu est appelé à élaborer 3 rapports de vérification des dépenses engagées par l'INNTA dans le cadre de l'utilisation de la subvention qui lui est allouée lors de la mise en œuvre du projet:

- Le premier rapport à la fin de la 1ère année ;
- Le deuxième à la fin de la 2ème année ;
- Le finale à la fin de la 3ème année.

La vérification des dépenses se réfère à l'implémentation des procédures relatives à la réalisation financière comme indiqué dans le contrat de subvention.

L'auditeur recevra une copie du Contrat de Subvention et une note sur le budget de projet afin d'acquérir une connaissance approfondie des termes et des conditions du contrat et de ses annexes et les informations relatives à son mandat.

Le prestataire devra réaliser personnellement les missions précitées tout en utilisant le personnel de sa structure et des équipements de sa propriété.

Art. 3- Honoraires et modalité de paiement

Les honoraires bruts du mandat (TVA et toute charges sociales et fiscales non incluses), pour toute la durée de la collaboration, seront conformes à la ligne budgétaire « WP5 EXPENDITURE_External services ».

Le paiement des honoraires précités est subordonné à l'acceptation du rapport d'audit par l'Autorité de Gestion Commune (AGC) et sera réalisé dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture émise par l'Auditeur.

Art.4- Durée de la mission

La mission de l'Auditeur démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration pour une année renouvelable et pour toute la durée du projet (jusqu'à fin septembre 2022, date de la fin du projet), sauf en cas de prolongation du projet accepté par l'AGC.

Art. 5-Conditions de participation

L'auditeur externe, à choisir à travers le présent appel d'offres, doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

1. Conditions générales

- L'auditeur doit être un expert comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation de l'INNTA.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 23 Octobre 2019 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de la Tunisie.

2. Conditions professionnelles

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie fixées par le contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures.

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 6 Modalités de soumission

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre central de L'INNTA contre décharge, au plus tard le **22 Juillet 2020 à 10h**, à l'adresse suivante :

Institut National « zouhair el kallel » de Nutrition et technologie alimentaires, 11 Rue Djebel lakhdar, Bab Saâdoun – 1007 Tunis –



Il doit porter la mention : « A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation– Appel d'offres N°6/2020

Sélection d'un auditeur pour l'institut national de nutrition et de technologie alimentaire dans le cadre du projet TEC-MED

Cette enveloppe doit parvenir à l'INNTA par voie postale et recommandé ou par rapide poste ou remise directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au bureau d'ordre central de L'INNTA sis 11 Rue jebel lakhdar bab ssadoun 1007Tunis.

Le cachet du bureau d'ordre de l'INNTA faisant foi. Les offres parvenues après cette date ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi) ;
- non fermée ;
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 7 de ces TdR.
- ne répondant pas aux exigences du cahier des charges ou dont le participant y a apporté des modifications ;
- dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 7 Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
Les TDR	dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau) et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de	Déclaration portant signature de



vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) ¹	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A) ²	-----
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (convention ou contrats ou note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission.	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date
Les documents financiers	Les obligations du participant
L'offre financière en toutes lettres et en chiffre en TTC.	dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 8 Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès de l'INNTA.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter Le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'INNTA.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.

Art. 9 Méthodologie d'évaluation des offres

1. Offre technique

¹ La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente



La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	- Moins de 03 ans : 30 points - Entre 03 et 07 ans: 35 points - Au-delà de 07ans:40 points	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...).	10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points³	60
Le Total		100

2. Offre financière

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

3. Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art.10 – Mentions supplémentaires

La signature du contrat entre le bénéficiaire et l'auditeur nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des services Publics en sa qualité de Point de Contact de Contrôle (PCC) des programmes de coopération transfrontalière.

Fait à Tunis, le.....

Signature et cachet de DG de l'INNTA

INSTITUT NATIONAL DE NUTRITION
Le Directeur Général

Signé: BEN AMMAR Jamel

Fait à Tunis, le.....

Signature et Cachet de soumissionnaire

³ Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)



ANNEXE 1 : SOUMISSION

Je soussigné (nom et qualité),
faisant élection de domicile à

.....,
après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de l'appel
d'offres n°06/2020 relatif à la désignation d'un auditeur pour l'institut
national de nutrition et de technologie alimentaire dans le cadre du projet
TEC-MED , et après m'être personnellement rendu compte, sous ma
responsabilité, des conditions de déroulement de la mission à réaliser, je :

1- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces du présent
marché.

2- De rester lié par ma soumission pendant un délai de 120 jours à
compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des
offres.

3- Me soumetts et m'engage envers l'INNTA à exécuter, conformément
aux conditions fixées par les documents afférents au marché, selon
l'offre des prix dont le total Hors TVA(en lettres)

.....
Le total TVA (.....%)

et le total TTC (en lettres)

.....

Fait àLe

Signature et cachet de soumissionnaire
(Nom et prénom et cachet avec la mention

« Bon pour soumission »)